

Commune de LIGINIAC  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°

Séance du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2022 à 20h00 selon convocation en date du 17 janvier 2022.

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BESSE - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE.

Absents excusés : M BOUILHAC (a donné procuration à Mme BRAULT)

Secrétaires de séance : Mrs SIRIEIX et VERNIENGEAL

Objet : Délibération n°2022-001 : Extension du cimetière communal : demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2022

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux suivant : Extension du cimetière communal.

Le cout du projet (Etudes + travaux) s'élève à la somme de 74 250.29 € H.T. soit 89 100.35 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver ce projet ;
- De solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la DETR - Programmation 2022 - Catégorie « Cimetières »

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- ✓ Approuvent le projet de travaux : extension du cimetière communal pour un montant de 74 250.29 € H.T. soit 89 100.35 € T.T.C.
- ✓ Demandent à Mme la Préfète de la CORREZE l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

Le financement est arrêté comme suit :

Cout Opération en € H.T.	74 250.29 €
ETAT : DETR 2022 Cimetière (25%) (Plafond : 50 000.00 €)	12 500.00 €
Autre Aide Publique : CD 19 25% (Plafond : 100 000.00 €)	18 562.58 €
<b>TOTAL AIDES PUBLIQUES SOLLICITEES</b>	<b>31 062.58 €</b>
<b>A LA CHARGE DE LA COMMUNE</b>	<b>43 187.71 €</b>

- ✓ Autorisent Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération
- ✓ Approuvent l'échéancier joint et précisent que les travaux concernant cette opération seront exécutés dans le délai de validité de l'arrêté de subvention au titre de la DETR.

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 21 janvier 2022.  
Le Maire, Frédéric BIVERT.

Membres	13
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Pour	11
Contre	2
Abstention	0



Envoyé en préfecture le 26/01/2022  
Reçu en préfecture le 26/01/2022  
Affiché le   
ID : 019-211911300-20220121-DCM2022001-DE